



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada**
1713 Bedford Row
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)
B3J 1T3
Nova Scotia
Bid Fax: (902) 496-5016

Revision to a Request for a Standing Offer

Révision à une demande d'offre à commandes

National Master Standing Offer (NMSO)

Offre à commandes principale et nationale (OCPN)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Atlantic Region Acquisitions/Région de l'Atlantique
Acquisitions
1713 Bedford Row
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)
B3J 3C9
Nova Scot

Title - Sujet NMSO - Plastic Buoys	
Solicitation No. - N° de l'invitation E6HAL-170009/A	Date 2018-02-19
Client Reference No. - N° de référence du client E6HAL-17-0009	Amendment No. - N° modif. 003
File No. - N° de dossier HAL-7-79203 (309)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$HAL-309-10322	
Date of Original Request for Standing Offer Date de la demande de l'offre à commandes originale 2018-01-16	
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-03-06	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: MacNeil, Blaine A.	Buyer Id - Id de l'acheteur hal309
Telephone No. - N° de téléphone (902) 496-5180 ()	FAX No. - N° de FAX (902) 496-5016
Delivery Required - Livraison exigée	
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	
Security - Sécurité This revision does not change the security requirements of the Offer. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required	Yes - Oui	No - Non
Accusé de réception requis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.		
Signature	Date	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
For the Minister - Pour le Ministre		

Modification # 3

Veillez prendre note des questions et réponses suivantes et des modifications qui en découlent, s'il y a lieu.

Question 1

2.3.1 Matériaux

2.3.1.1 Certifications des matériaux

Il n'existe aucune référence ni exigence confirmant qu'un « procédé de mélange » a été employé pour préparer la résine de moulage par rotation, même si cet important procédé a été utilisé dans la fabrication des bouées de la Garde côtière canadienne depuis près de dix ans et qu'il a été prescrit comme exigence dans les anciens documents des spécifications de rendement.

Puisque l'emploi d'un tel procédé n'est exigé nulle part, le « procédé d'extrusion à mélange sec » pourrait être utilisé dans la préparation des résines pour répondre aux exigences actuelles pour le matériel dans les spécifications de rendement en ce qui concerne les stabilisants UV et la chromaticité tout en satisfaisant aux critères de l'essai de solidité de la couleur mené après 1 000 heures de service. Cependant, les bouées fabriquées au moyen de ce dernier procédé verraient une réduction de 40 % de leur résistance, y compris leur résistance à l'impact.

Pourriez-vous confirmer que la Garde côtière canadienne exige toujours l'emploi du « procédé de mélange » dans la préparation des résines pour obtenir la chromaticité requise du plastique?

Réponse : Les exigences actuelles pour le matériel en ce qui concerne les stabilisants UV, la chromaticité, la solidité de la couleur et la résistance à l'abrasion restent inchangées. Nous sommes d'avis que le « procédé de mélange » dans la préparation des résines est nécessaire pour satisfaire aux exigences prescrites pour le matériel.

Question 2

2.3.1 Matériaux

2.3.6.2 Pigments de couleur

Ce paragraphe explique le graphique CIE 1931 à la figure 2-1 dans le contexte de la Recommandation 108-E de l'Association internationale de signalisation maritime (AISM). Toutefois, aucune exigence ne précise que les couleurs des bouées doivent satisfaire à la norme IALA-108 E.

Pourriez-vous confirmer que la Garde côtière canadienne exige que les couleurs des bouées satisfassent à la norme IALA-108 E et que les valeurs de chromaticité doivent se trouver dans les zones définies au graphique CIE 1931.

Réponse: Les bouées doivent satisfaire aux exigences de la norme IALA-108 E et les valeurs de chromaticité doivent se trouver dans les zones définies au graphique CIE 1931.

Question 3

2.3.1 Matériaux

2.3.6.3 Couleur spéciale de la GCC

Ce paragraphe fournit un point cible sur le graphique CIE 1931 avec ses coordonnées x, y et z.

Les coordonnées du point cible diffèrent des résultats de chromaticité mesurés avec le spectrophotomètre couleur CM2500C de Konica Minolta exigé (réglé aux valeurs définies), sur les bouées fournies à la Garde côtière canadienne au cours des cinq dernières années.

Veuillez vous reporter aux données ci-jointes. ($x = 0,2723$ et $y = 0,3964$)

Pourriez-vous fournir les coordonnées x et y qui définissent la limite étendue pour nous permettre de déterminer la conformité à la couleur spéciale de la GCC – vert « forêt ».

Réponse : En ce qui concerne la couleur spéciale de la GCC, la limite étendue formée par une variance de 1 % du point cible indiqué est acceptable.

2.3.3.1 Transfert de charges

Voici ce qu'on appelle le *dispositif de levage* :

- Dans le cas des bouées de conception monobloc, lorsque l'anneau d'amarrage est fixé à un mécanisme interne reliant l'anneau d'amarrage à l'anneau de levage.
- Dans le cas des bouées de conception modulaire, lorsque l'anneau d'amarrage est relié à l'anneau de levage au moyen d'un élément structural externe.

Question 4

Comment un mécanisme interne amovible qui relie l'anneau d'amarrage à l'anneau de levage (qui traverse une bouée de conception monobloc) répond-il à cette définition?

Réponse : Un mécanisme interne amovible n'est pas en contradiction avec la définition énoncée.

Question 5

Le point 2.3.3.1 d) des Spécifications de rendement stipule ce qui suit :

« Il est souhaitable de pouvoir accéder à tous les dispositifs de levage et les inspecter.... »

À l'article 2. Obligation des spécifications de rendement, il est indiqué ce qui suit :

- « Préférer : confère une exigence cotée »

Le point 2.3.3.1 (d) stipule qu'un dispositif de levage amovible qui permet l'inspection pendant la durée de vie de la bouée de 15 ans est souhaitable. Puisque le terme « souhaitable » semble correspondre au terme « préférer » de l'article susmentionné, des points sont-ils accordés si un tel dispositif est offert?

Cette question est posée parce qu'il se vend des bouées dotées de mécanismes de liaisons internes non amovibles qui peuvent répondre à la définition de « pilier ». Ces bouées sont manifestement moins coûteuses à produire, bien qu'il n'y ait aucun moyen d'inspecter leur mécanisme de levage, surtout sur les plus grosses bouées.

1. Référence : Matrice d'évaluation des bouées en plastique, section 1.1, Processus d'évaluation

Réponse : Cette caractéristique ne confère aucun point.

Question 6

Question : L'installation d'essai mentionnée (Folio Instruments) n'est pas en mesure d'effectuer les essais exigés.

Existe-t-il une autre installation d'essai?

2. Référence : Spécifications de rendement des bouées en plastique, section 2.3.6.2, Pigments de couleur

Réponse : Nous avons communiqué avec l'installation d'essai mentionnée et elle a confirmé que l'équipement nécessaire pour effectuer les essais sera mis à disposition.

Question 7

Question : Le spectrophotomètre couleur CM2500C de Konica Minolta qui est requis pour les essais n'est plus produit ni vendu par le fabricant (selon Folio Instruments, le distributeur canadien de produits Konica Minolta).

Le spectrophotomètre portable X-Rite Exact peut effectuer des mesures en utilisant les mêmes paramètres que ceux qui sont prescrits dans les Spécifications de rendement.

S'agit-il d'une solution de rechange acceptable? Dans la négative, veuillez donner une solution de rechange facile à obtenir.

3. Références :

a) Exigences de rendement des bouées en plastique, sections 2.1.15 - 2.8.15

b) Matrice d'évaluation des bouées en plastique, points TR01, TR04, TR07, TR10, TR13

Réponse : Nous avons communiqué avec l'installation d'essai mentionnée et elle a confirmé que l'équipement nécessaire pour effectuer les essais sera mis à disposition.

Question 8

Question : Il semble que le nouvel angle d'inclinaison maximal de 3° (par rapport à l'angle de 6° prescrit dans l'Offre à commandes principale et nationale [OCPN] pour les bouées en plastique en 2015) soit une exigence extrêmement stricte pour toutes les bouées, à l'exception de la bouée à pilier.

Les paramètres de conception des bouées à espar énoncés dans l'OCPN pour les bouées en plastique (2018) s'appliquent également aux bouées à espar utilisées par la GCC depuis 20 ans. Il n'y a eu aucun changement important aux paramètres de conception de l'OCPN qui aurait entraîné une réduction de l'angle d'inclinaison maximal. De plus, il semble y avoir une différence dans les exigences entre l'angle d'inclinaison maximal de 3° prescrit dans les spécifications de rendement (référence A) et le critère coté pour l'angle d'inclinaison de 10° à 25° de la Matrice d'évaluation (référence B) pour toutes les bouées, à l'exception de la grande balise et du pilier.

Toutes les bouées (y compris les deux bouées à espar) doivent-elles respecter un angle d'inclinaison maximal de 3° au courant de service maximal ou cette exigence s'applique-t-elle seulement à la bouée à pilier?

4. Référence : Matrice d'évaluation des bouées en plastique, article TC27

Réponse : Toutes les bouées doivent respecter cette exigence.

Question 9

Question : Quelles sont les données requises pour qualifier l'angle d'inclinaison maximal d'une bouée en service?

La GCC a-t-elle besoin des résultats de dynamique des fluides numérique, des calculs ou d'autres données?

5. Référence : Exigences de rendement des bouées en plastique, section 2.3.6.3.

Réponse : Une analyse de stabilité effectuée à l'angle d'inclinaison maximal pour une bouée en service est suffisante.

Question 9b

Question : La « couleur spéciale de la GCC » vert foncé ne correspond à aucune région ou zone de couleur définie, ce qui n'est pas le cas pour les autres couleurs obligatoires requises (vert régulier, rouge, jaune, blanc, noir).

L'appariement de coordonnées de couleur précises pour la « couleur spéciale de la GCC » vert foncé est une exigence beaucoup plus rigoureuse que pour les autres couleurs qui correspondent à des régions ou zones définies.

Y a-t-il une région ou zone de couleur à utiliser pour le vert foncé spécial de la GCC?

Réponse : En ce qui concerne la couleur spéciale de la GCC, la limite étendue formée par une variance de 1 % du point cible indiqué est acceptable.

6. Référence : Exigences de rendement des bouées en plastique, section 2.3.6.3.

Question 10

Question : Au lieu de soumettre des échantillons pour le « vert spécial de la GCC » à une installation d'essai, pouvons-nous fournir des données de notre fournisseur de pigments qui confirment que notre vert foncé est conforme à la couleur RAL n° 14066 correspondante au « vert spécial de la GCC »?

Réponse : Il est possible de fournir des données du fournisseur de pigments qui confirment que le numéro de pigment est le 14066, qui correspond au « vert spécial de la GCC ».

Veillez noter que la date de clôture de l'invitation a été prolongée jusqu'au 6 mars 2018.

Tous les autres termes et conditions demeurent inchangés.